

---

---

**Informatique de santé — Résumé  
international du dossier médical du  
patient**

*Health informatics — International patient summary*

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 27269:2021

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d29e73af-4d3c-483e-b79d-e457f607fdeb/iso-27269-2021>



iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 27269:2021

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d29e73af-4d3c-483e-b79d-e457f607fdeb/iso-27269-2021>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

Page

|                                                                                     |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Avant-propos</b>                                                                 | <b>vi</b>   |
| <b>Introduction</b>                                                                 | <b>viii</b> |
| <b>1 Domaine d'application</b>                                                      | <b>1</b>    |
| <b>2 Références normatives</b>                                                      | <b>1</b>    |
| <b>3 Termes et définitions</b>                                                      | <b>1</b>    |
| 3.1 Soins de santé                                                                  | 2           |
| 3.2 Acteur de soins de santé                                                        | 2           |
| 3.3 Question de soins de santé                                                      | 3           |
| 3.4 Activité de soins de santé                                                      | 3           |
| 3.5 Planification des soins de santé                                                | 3           |
| 3.6 Temps                                                                           | 4           |
| 3.7 Responsabilité                                                                  | 4           |
| 3.8 Gestion de l'information                                                        | 5           |
| 3.8.1 Concepts                                                                      | 5           |
| 3.8.2 Modèles                                                                       | 6           |
| 3.8.3 Données                                                                       | 7           |
| 3.8.4 Procédé                                                                       | 8           |
| <b>4 Abréviations</b>                                                               | <b>9</b>    |
| <b>5 Conformité</b>                                                                 | <b>10</b>   |
| 5.1 Introduction                                                                    | 10          |
| 5.2 Précisions sur la conformité à l'IPS                                            | 11          |
| <b>6 Descripteurs du jeu de données IPS</b>                                         | <b>14</b>   |
| 6.1 Modèles au sein du jeu de données IPS                                           | 15          |
| 6.1.1 Généralités                                                                   | 15          |
| 6.1.2 Concept d'étiquette                                                           | 16          |
| 6.1.3 Liste                                                                         | 16          |
| 6.1.4 Référence                                                                     | 16          |
| 6.1.5 Nom de la personne                                                            | 16          |
| 6.1.6 Élément codé                                                                  | 17          |
| 6.1.7 Date/heure                                                                    | 17          |
| 6.1.8 Identifiant                                                                   | 17          |
| 6.1.9 Adresse                                                                       | 17          |
| 6.1.10 Télécommunications                                                           | 18          |
| 6.1.11 Nom de l'organisation                                                        | 18          |
| 6.1.12 Texte                                                                        | 18          |
| 6.1.13 Tout                                                                         | 18          |
| 6.1.14 Intervalle                                                                   | 19          |
| 6.1.15 Grandeur                                                                     | 19          |
| 6.1.16 Période                                                                      | 19          |
| 6.1.17 Spécification générale des temps                                             | 20          |
| 6.1.18 Chaîne                                                                       | 20          |
| 6.1.19 Rapport                                                                      | 20          |
| 6.2 Extensibilité du modèle                                                         | 20          |
| <b>7 Définition du document IPS (Définition de l'IPS)</b>                           | <b>21</b>   |
| 7.1 Vue d'ensemble du DOCUMENT IPS (Tableau 4)                                      | 21          |
| 7.2 Description détaillée: DOCUMENT IPS                                             | 22          |
| <b>8 Définition de la collection d'attributs IPS: ATTRIBUTS DU PATIENT</b>          | <b>24</b>   |
| 8.1 Vue d'ensemble des ATTRIBUTS DU PATIENT (Tableau 5)                             | 24          |
| 8.2 Description détaillée: ATTRIBUTS DU PATIENT                                     | 25          |
| <b>9 Définition de la collection d'attributs IPS: PRESTATAIRE DE SOINS DE SANTÉ</b> | <b>26</b>   |
| 9.1 Vue d'ensemble du PRESTATAIRE DE SOINS DE SANTÉ (Tableau 6)                     | 26          |

|           |                                                                                                               |           |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 9.2       | Description détaillée: PRESTATAIRE DE SOINS DE SANTÉ                                                          | 26        |
| <b>10</b> | <b>Définition de la collection d'attributs IPS: CARNET D'ADRESSES DU PATIENT</b>                              | <b>27</b> |
| 10.1      | Vue d'ensemble du CARNET D'ADRESSES DU PATIENT ( <a href="#">Tableau 7</a> )                                  | 27        |
| 10.2      | Description détaillée du CARNET D'ADRESSES DU PATIENT                                                         | 27        |
| <b>11</b> | <b>Définition de la section IPS: DIRECTIVES ANTICIPÉES</b>                                                    | <b>28</b> |
| 11.1      | Vue d'ensemble des DIRECTIVES ANTICIPÉES ( <a href="#">Tableau 8</a> )                                        | 28        |
| 11.2      | Description détaillée des DIRECTIVES ANTICIPÉES                                                               | 29        |
| <b>12</b> | <b>Définition de la section IPS: ALLERGIES et INTOLÉRANCES</b>                                                | <b>31</b> |
| 12.1      | Vue d'ensemble des ALLERGIES et INTOLÉRANCES ( <a href="#">Tableau 9</a> )                                    | 31        |
| 12.2      | Description détaillée des ALLERGIES et INTOLÉRANCES                                                           | 31        |
| <b>13</b> | <b>Définition de la section IPS: ÉTAT FONCTIONNEL</b>                                                         | <b>35</b> |
| 13.1      | Vue d'ensemble de l'ÉTAT FONCTIONNEL ( <a href="#">Tableau 10</a> )                                           | 35        |
| 13.2      | Description détaillée de l'ÉTAT FONCTIONNEL                                                                   | 35        |
| <b>14</b> | <b>Définition de la section IPS: ANTÉCÉDENTS</b>                                                              | <b>37</b> |
| 14.1      | Vue d'ensemble des ANTÉCÉDENTS ( <a href="#">Tableau 11</a> )                                                 | 37        |
| 14.2      | Description détaillée des ANTÉCÉDENTS                                                                         | 37        |
| <b>15</b> | <b>Définition de la section IPS: ANAMNÈSE DE LA GROSSESSE</b>                                                 | <b>39</b> |
| 15.1      | Vue d'ensemble de l'ANAMNÈSE DE LA GROSSESSE ( <a href="#">Tableau 12</a> )                                   | 39        |
| 15.2      | Description détaillée de l'ANAMNÈSE DE LA GROSSESSE                                                           | 39        |
| <b>16</b> | <b>Définition de la section IPS: ANTÉCÉDENTS CHIRURGICAUX ET INTERVENTIONS</b>                                | <b>42</b> |
| 16.1      | Vue d'ensemble des ANTÉCÉDENTS CHIRURGICAUX ET INTERVENTIONS ( <a href="#">Tableau 13</a> )                   | 42        |
| 16.2      | Description détaillée des ANTÉCÉDENTS CHIRURGICAUX ET INTERVENTIONS                                           | 42        |
| <b>17</b> | <b>Définition de la section IPS: IMMUNISATIONS</b>                                                            | <b>43</b> |
| 17.1      | Vue d'ensemble des IMMUNISATIONS ( <a href="#">Tableau 14</a> )                                               | 43        |
| 17.2      | Description détaillée des IMMUNISATIONS                                                                       | 44        |
| <b>18</b> | <b>Définition de la section IPS: DISPOSITIFS MÉDICAUX</b>                                                     | <b>46</b> |
| 18.1      | Vue d'ensemble des DISPOSITIFS MÉDICAUX ( <a href="#">Tableau 15</a> )                                        | 46        |
| 18.2      | Description détaillée des DISPOSITIFS MÉDICAUX                                                                | 46        |
| <b>19</b> | <b>Définition de la section IPS: LISTE RÉCAPITULATIVE DES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX</b>                       | <b>47</b> |
| 19.1      | Vue d'ensemble de la LISTE RÉCAPITULATIVE DES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX ( <a href="#">Tableaux 16 et 17</a> ) | 47        |
| 19.2      | Liste récapitulative des traitements médicamenteux et normes IDMP                                             | 48        |
| 19.3      | Description détaillée de la LISTE RÉCAPITULATIVE DES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX                                | 48        |
| <b>20</b> | <b>Définition de la section IPS: PLAN DE SOINS</b>                                                            | <b>51</b> |
| 20.1      | Vue d'ensemble du PLAN DE SOINS ( <a href="#">Tableau 18</a> )                                                | 51        |
| 20.2      | Description détaillée du PLAN DE SOINS                                                                        | 52        |
| <b>21</b> | <b>Définition de la section IPS: PROBLÈMES</b>                                                                | <b>54</b> |
| 21.1      | Vue d'ensemble des PROBLÈMES ( <a href="#">Tableau 19</a> )                                                   | 54        |
| 21.2      | Description détaillée des PROBLÈMES                                                                           | 54        |
| <b>22</b> | <b>Définition de la section IPS: RÉSULTATS</b>                                                                | <b>56</b> |
| 22.1      | Vue d'ensemble des RÉSULTATS ( <a href="#">Tableau 20</a> )                                                   | 56        |
| 22.2      | Description détaillée des RÉSULTATS                                                                           | 56        |
| <b>23</b> | <b>Définition de la section IPS: ANAMNÈSE SOCIALE</b>                                                         | <b>58</b> |
| 23.1      | Vue d'ensemble de l'ANAMNÈSE SOCIALE ( <a href="#">Tableau 21</a> )                                           | 58        |
| 23.2      | Description détaillée de l'ANAMNÈSE SOCIALE                                                                   | 58        |
| <b>24</b> | <b>Définition de la section IPS: SIGNES VITAUX</b>                                                            | <b>60</b> |
| 24.1      | Vue d'ensemble des SIGNES VITAUX ( <a href="#">Tableau 22</a> )                                               | 60        |
| 24.2      | Description détaillée des SIGNES VITAUX                                                                       | 60        |

|                                                                                                                                           |                                                                                  |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>25</b>                                                                                                                                 | <b>Définition de la collection d'attributs IPS: Application transfrontalière</b> | <b>62</b> |
| 25.1                                                                                                                                      | Vue d'ensemble de l'APPLICATION TRANSFRONTALIÈRE ( <a href="#">Tableau 23</a> )  | 62        |
| 25.2                                                                                                                                      | Description détaillée de l'APPLICATION TRANSFRONTALIÈRE                          | 62        |
| <b>26</b>                                                                                                                                 | <b>Définition de la collection d'attributs IPS: Métadonnées de provenance</b>    | <b>63</b> |
| 26.1                                                                                                                                      | Vue d'ensemble de la PROVENANCE ( <a href="#">Tableau 24</a> )                   | 63        |
| 26.2                                                                                                                                      | Description détaillée de la PROVENANCE                                           | 63        |
| <b>Annexe A (informative) Premier scénario IPS axé sur les «soins transfrontaliers imprévus»</b>                                          |                                                                                  | <b>65</b> |
| <b>Annexe B (informative) Évolution explicite par rapport aux lignes directrices de l'eHN version 2</b>                                   |                                                                                  | <b>72</b> |
| <b>Annexe C (informative) Lignes directrices de l'eHN, ensemble de normes JIC sur les résumés de dossiers médicaux de patients et IPS</b> |                                                                                  | <b>77</b> |
| <b>Bibliographie</b>                                                                                                                      |                                                                                  | <b>78</b> |

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 27269:2021

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d29e73af-4d3c-483e-b79d-e457f607fdeb/iso-27269-2021>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir [www.iso.org/avant-propos](http://www.iso.org/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le Comité européen de normalisation (CEN) (en tant que EN 17269:2019) et adopté (sans modification autre que celles indiquées ci-dessous) par le comité technique ISO/TC 215, *Informatique de santé*.

- «la présente Norme européenne» a été remplacée par «le présent document»;
- les références à l'«EN ISO xxxx» ont été remplacées par des références à l'«ISO xxxx»;
- le terme «section» a été remplacé par «article» ou «paragraphe», le cas échéant;
- les définitions des termes IPS dans le corps du texte ont été déplacées vers l'[Article 3](#);
- l'[Article 3](#) a été réorganisé sur la base de la hiérarchie ContSys existante;
- des descriptions plus détaillées sur la conformité et les blocs de données, des exemples supplémentaires de valeurs de concepts et des citations de définitions mises à jour ont été fournies en réponse;
- en ce qui concerne la preuve de l'implémentation de la norme HL7 FHIR®<sup>1)</sup>, l'exigence d'imposer/de permettre l'expression de l'élément de données «Nom» sous la forme d'une chaîne unique ou d'une représentation structurée autorisant le mode d'expression naturel dans certains pays de l'Est et facilitant l'utilisation transfrontalière;
- le terme «Prestataire de soins de santé», plutôt que d'être traité comme un type de données, est devenu un bloc de données de la collection d'attributs, défini et placé dans l'[Article 3](#);

1) HL7 FHIR est une marque déposée de Health Level Seven International. Cette information est donnée à l'intention des utilisateurs du présent document et ne signifie nullement que l'ISO approuve l'emploi du produit ainsi désigné.

— une révision éditoriale complète.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 27269:2021

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d29e73af-4d3c-483e-b79d-e457f607fdeb/iso-27269-2021>

## Introduction

L'objectif du présent document est de fournir un Résumé international du dossier médical du patient (IPS), commun et unique, élaboré autour d'un contenu de base.

Pour atteindre cet objectif, le présent document doit permettre de définir un jeu de données minimal, non encore exhaustif, avec ses règles opérationnelles associées. Le présent document est indépendant de l'implémentation, tout en soutenant toute forme d'implémentation en fournissant une définition formelle et une description claire d'un petit jeu de données. La principale contribution au jeu de données est la deuxième révision du jeu de données du Réseau européen de santé en ligne (eHN)<sup>[1]</sup> qui, lui-même, s'appuie sur l'apport clinique significatif du projet pilote européen «Patients-Smart Open Services» (epSOS)<sup>[2]</sup>.

Le présent document définit l'IPS initialement centré sur les soins non planifiés délivrés hors des frontières nationales. Partant de cette application première et s'appuyant sur elle, la spécification est destinée à être utilisée et à servir à des applications nationales et locales et, également, à venir à l'appui de soins planifiés et non planifiés. L'IPS a été développé pour fournir des informations cliniques visant à faciliter les soins au-delà d'une frontière juridictionnelle (par exemple, locale, régionale, étatique/provinciale, nationale). Il met l'accent sur les données requises et les règles opérationnelles associées afin de faciliter l'utilisation et d'assurer la conformité nécessaire du cas d'utilisation d'un résumé international du dossier médical du patient. Même si le jeu de données est relativement petit, on ne considère pas que le jeu complet de données doit être déployé pour que l'on puisse produire une implémentation ou une spécification conforme. Ces artefacts peuvent ne pas spécifier tous les éléments IPS facultatifs, puisqu'il convient qu'ils assurent l'ouverture et l'extensibilité du modèle dérivé.

Le jeu de données décrit est conçu pour être utilisé au niveau mondial, à commencer par une vision partagée<sup>1</sup> issue d'une collaboration entre le CEN/TC 251 et HL7<sup>2)</sup>, mais impliquant à présent cinq organismes de normalisation contribuant chacun à des artefacts visant à étayer la solution IPS unique à venir. À partir du modèle de référence IPS, il est possible de créer un certain nombre de modèles logiques conformes qui le restreignent et aboutissent à des spécifications implémentables, telles que les guides d'implémentation IPS CDA et FHIR. Ces guides sont formalisés dans le HL7 CDA IG<sup>2)</sup> et le HL7 IG<sup>2)</sup> ainsi que dans le profil IHE IPS<sup>2)</sup>. Le jeu de données IPS n'est lié à aucune terminologie, même s'il prévoit l'utilisation de la norme IDMP pour les médicaments. SNOMED<sup>3)</sup> International a fourni le sous-ensemble «Global Patient Set» de sa nomenclature pour les implémentations IPS. Le CEN a produit une spécification technique distincte<sup>[3]</sup> qui fournit des recommandations propres à l'Union européenne permettant d'implémenter l'IPS et qui peut également être utilisée comme exemple dans d'autres pays.

L'élément «international» de l'IPS souligne la nécessité de fournir des solutions génériques de portée globale, applicables au-delà d'une région ou d'un pays particulier; par conséquent, chaque fois que cela est possible, il est fait référence à des normes internationales plutôt qu'à des normes locales. Toutefois, ces différents contextes internationaux induisent une variété d'exigences qui doivent être prises en compte pour garantir que la sécurité des patients n'est pas compromise. L'IPS est étayé par la norme ISO 13940, qui est un système de concepts en appui de la continuité des soins<sup>[4]</sup>, dont il utilise les concepts dans le scénario IPS initial, lequel est décrit en intégralité dans l'[Annexe A](#).

Le présent document se concentre sur la structure globale du résumé du dossier médical du patient ainsi que sur les éléments de données individuels qui le composent. La structure du présent document (voir [Tableau 1](#)) s'appuie sur une hiérarchie à plusieurs niveaux (H0 à H7) afin de faciliter une description plus détaillée et de soutenir une implémentation cohérente du jeu de données. Le niveau «H0» décrit le document IPS dans son ensemble, tandis que les niveaux H1 à H7 décrivent les blocs de données IPS avec leurs attributs. Des descripteurs sont ajoutés à chaque élément de données afin de

2) HL7, HL7 CDA IG, HL7 IG et HL7 IPS sont des marques déposées de Health Level Seven International. Cette information est donnée par souci de commodité à l'intention des utilisateurs du présent document et ne saurait constituer un engagement de la part de l'ISO quant au produit désigné.

3) SNOMED est une marque déposée de l'International Health Terminology Standards Development Organization. Cette information est donnée à l'intention des utilisateurs du présent document et ne signifie nullement que l'ISO approuve l'emploi du produit ainsi désigné.

mieux en définir les caractéristiques. La structure et les contraintes du document de niveau H0 seront décrites en premier, les éléments étant présentés à partir du niveau H1 (par exemple les sections IPS et les collections d'attributs IPS).

**Tableau 1 — Description des concepts de jeu de données IPS et de leurs relations hiérarchiques**

| Hiérarchie descriptive            | H0           | H1                                                         | H2 – H7                                                                                         |
|-----------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objet de transfert de données IPS | document IPS | Tous les éléments IPS et non IPS possibles sont identifiés | Des détails supplémentaires sont fournis dans les paragraphes relatifs aux blocs de données IPS |
| Blocs de données IPS              | -            | Sections IPS individuelles, Collections d'attributs IPS    | Description hiérarchique des éléments de données                                                |

L'ordre des blocs de données IPS utilisé dans le présent document est alphabétique dans les trois grandes catégories de données, à savoir Données non cliniques, Données cliniques et Métadonnées. Cet ordre suit le projet de déploiement de résumé du dossier médical du patient eHDSI<sup>[5]</sup> et est utilisé ici simplement pour des questions de clarté de présentation. Dans la pratique cependant, il est établi que des attributs individuels peuvent apparaître dans différentes catégories compte tenu d'une utilisation dynamique, plutôt que d'une classification statique.

Comme la quantité d'informations, qui peut être considérable, varie en fonction de chaque élément de données, le présent document présente l'information sous forme de tableau avec des descripteurs pour chaque bloc de données IPS. Ce tableau fournit une vue d'ensemble de la structure hiérarchique et de ses exigences, avec des liens explicites vers plus de détails, grâce à un ensemble cohérent de descripteurs. Les attributs du tableau qui ne comportent pas de lien pointant vers d'autres détails sont soit évocateurs, soit expliqués par le contexte hiérarchique. Noter que l'ordre des attributs frères est arbitraire et n'a aucune incidence sur les implémentations du présent document. Le nom de l'élément est contextualisé par la hiérarchie, afin d'éviter tout malentendu. Par exemple, le terme «Type de dispositif» sera utilisé de préférence au simple terme «Type», bien qu'il fasse référence à un élément de donnée placé dans le bloc de données «Dispositif médical».

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d29e73af-4d3c-483e-b79d-e457f607fdeb/iso-27269-2021>



# Informatique de santé — Résumé international du dossier médical du patient

## 1 Domaine d'application

Le présent document définit le jeu de données de base d'un document de synthèse appelé «résumé du dossier médical du patient», servant à étayer la continuité et la coordination des soins de santé d'une personne. Il vise spécifiquement à faciliter le scénario d'utilisation de «soins transfrontaliers non planifiés» et doit aboutir à la création d'un «résumé international de dossier médical du patient» (IPS). Même si le jeu de données est minimal et non exhaustif, il fournit un ensemble d'éléments de données de base robuste et bien défini. Cette visée restreinte du cas d'utilisation permet d'utiliser également l'IPS dans les soins planifiés. Cela signifie que ce jeu de données peut être utilisé pour favoriser les soins planifiés et non planifiés dans des contextes locaux et nationaux, augmentant ainsi son utilité et sa valeur.

Le présent document utilise les lignes directrices européennes de l'eHN comme source initiale des exigences du résumé du dossier médical du patient, prend en considération d'autres projets internationaux relatifs au résumé du dossier médical du patient, afin de fournir une spécification de jeu de données interopérable visant une application mondiale.

Le présent document fournit une définition abstraite du résumé d'un dossier médical du patient, à partir de laquelle des modèles dérivés peuvent être mis en œuvre. De par sa nature, il convient que les lecteurs soient conscients que la conformité au présent document n'implique pas une interopérabilité technique automatique; le résultat, rendu possible par le présent document, peut être atteint avec la conformité aux normes indiquées dans les spécifications techniques et les guides d'implémentation associés.

Le présent document ne couvre pas les processus des séquences de tâches, à savoir saisie, collecte, compilation des données, pas plus que la présentation ultérieure, l'assimilation ou l'agrégation de ces données. De plus, le présent document ne couvre pas l'acte de compilation proprement dite, c'est-à-dire l'intelligence, le savoir-faire et les compétences qui résultent de la séquence de tâches liée à la compilation des données.

Il ne s'agit pas d'un guide d'implémentation traitant des différentes couches techniques se trouvant sous la couche application. Des recommandations de mise en œuvre concernant spécifiquement des questions propres à une juridiction, par exemple, des directives, des terminologies, des formats, etc., ainsi qu'un exemple, sont fournies dans la spécification technique associée<sup>[3]</sup>.

Notamment, la représentation par différents schémas de codage, les structures et les terminologies supplémentaires ne font pas partie du présent document. La terminologie et ses règles contraignantes sont traitées dans la Référence <sup>[3]</sup>. Les normes d'identification des médicaments (abrégées en IDMP de l'anglais «Identification of Medicinal Products») sont la cible recommandée pour la liste récapitulative des traitements médicamenteux liée au présent document. Toutefois, avant la mise en œuvre complète des normes IDMP dans la pratique, la présente norme IPS ne peut pas insister, à l'heure actuelle, sur leur utilisation et reconnaît que des schémas provisoires pourraient être nécessaires jusqu'à ce que l'IDMP soit établie comme norme.

## 2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

### 3.1 Soins de santé

#### 3.1.1

##### **soins de santé**

soins, services ou fournitures se rapportant à la santé d'un individu

Note 1 à l'article: Ce terme englobe:

- a) tout soin préventif, diagnostique, thérapeutique, réhabilitatif, de maintien ou palliatif, tout conseil, service ou procédure concernant la condition physique ou mentale ou l'état fonctionnel d'un patient, ou encore, affectant la structure ou le fonctionnement du corps;
- b) toute vente ou délivrance d'un médicament, d'un dispositif, d'un équipement ou d'un autre article soumis à prescription; ou
- c) tout prélèvement ou entreposage de sang, de sperme, d'organes ou de tout autre tissu en vue de leur administration à des patients.

Note 2 à l'article: Les soins de santé peuvent également couvrir la gestion des connaissances cliniques.

[SOURCE: HIPAA, modifiée — la Note 2 à l'article a été ajoutée.]

#### 3.1.2

##### **continuité des soins**

soins significatifs, efficaces, éthiques, délivrés grâce à l'interaction, l'intégration, la coordination et le partage d'informations entre les différents acteurs de soins de santé, sur une certaine durée

[SOURCE: ISO 13940:2015, 3.1.2, modifiée — suppression de la Note à l'article.]

### 3.2 Acteur de soins de santé

#### 3.2.1

##### **sujet des soins**

##### **patient**

##### **citoyen**

##### **client**

acteur de soins de santé avec un rôle de personne, qui cherche à recevoir, reçoit ou a reçu des soins de santé

[SOURCE: ISO 13940:2015, 5.2.1]

#### 3.2.2

##### **prestataire de soins de santé**

##### **prestataire de soins**

##### **professionnel de santé**

##### **fournisseur de services de santé**

##### **fournisseur de soins de santé**

acteur de soins de santé à qui un ou plusieurs mandats de période de soins peuvent être confiés

Note 1 à l'article: Le prestataire de soins de santé est décrit dans la collection d'attributs PRESTATAIRE DE SOINS DE SANTÉ.

Note 2 à l'article: Le personnel d'une organisation de soins de santé considérée comme un prestataire de soins de santé peut inclure des professionnels de santé et d'autres professionnels qui participent à la prestation de soins de santé.

Note 3 à l'article: D'après la définition de l'ISO 13940:2015, les organisations uniquement responsables du financement, du paiement ou du remboursement de la prestation de soins de santé ne sont pas des prestataires de soins de santé; pour les besoins de la présente Norme internationale, elles sont considérées comme des tiers de soins de santé.

[SOURCE: ISO 13940:2015, 5.2.3]

### 3.3 Question de soins de santé

#### 3.3.1

##### condition de santé

aspects observés ou potentiellement observables de l'état de santé à un moment donné

[SOURCE: ISO 13940:2015, 6.4]

### 3.4 Activité de soins de santé

#### 3.4.1

##### point d'intervention

endroit où des activités de soins de santé directes sont effectuées

Note 1 à l'article: Le terme endroit fait référence à l'emplacement géographique du sujet des soins, et non, à la partie du corps du sujet des soins à laquelle le traitement est appliqué.

[SOURCE: ISO 13940:2015, 7.2.9.1]

### 3.5 Planification des soins de santé

#### 3.5.1

##### plan de soins type

contenu et structure réutilisables pour un plan de soins potentiel, correspondant à un ensemble précis de circonstances

[SOURCE: ISO 13940:2015, 9.2.3]

#### 3.5.2

##### plan de soins

##### plan de traitement

##### plan de soins de santé

plan dynamique personnalisé, incluant des *activités de soins de santé nécessaires* identifiées, des *objectifs de santé* et des *buts de soins de santé*, lié à un ou plusieurs *problèmes de santé* spécifiés dans un *processus de soins de santé*

Note 1 à l'article: Un plan de soins peut être enregistré dans un ou plusieurs dossiers de santé.

Note 2 à l'article: Un plan de soins peut éventuellement être subdivisé selon différents points de vue par des contraintes différentes. Le plan de soins uniprofessionnel, par exemple, un plan de soins infirmiers imposant un seul professionnel de santé déterminé, en est une illustration. Voici d'autres exemples de contraintes spécifiques à un plan de soins: plan de soins destiné à régler un problème de santé, une condition de santé, un contact, un processus clinique, des activités de soins de santé devant être effectuées par un prestataire de soins de santé, etc.

Note 3 à l'article: Les plans de soins sont régulièrement revus au cours d'un processus de soins de santé, chaque revue étant basée sur une nouvelle estimation des besoins en soins de santé.

Note 4 à l'article: Les activités de soins de santé d'un plan de soins suivent un cycle de vie. Les statuts de ce cycle de vie comprennent, entre autres: «prévu», «effectué», «annulé», etc.; tous ces statuts sont inclus dans le plan de soins.

EXEMPLE Plan de soins pour le dépistage d'une rétinopathie diabétique par vidéo-rétinoscopie, impliquant le médecin généraliste et un ophtalmologiste, et nécessitant un équipement portable particulier (vidéo-rétinoscope) muni d'une caméra.

[SOURCE: ISO 13940:2015, 9.2.3]

### 3.6 Temps

#### 3.6.1

**soins imprévus**

**soins non planifiés**

soins non anticipés

prestation de soins de santé répondant à une demande imprévue de soins

Note 1 à l'article: Dans ce scénario, l'assistance requise peut présenter un caractère d'urgence, ou non.

Note 2 à l'article: Le résumé international du dossier médical du patient est présumé contenir les informations nécessaires pour conseiller, diagnostiquer et/ou traiter rapidement la personne requérant une assistance.

### 3.7 Responsabilité

#### 3.7.1

**transfrontalier**

résultat d'un passage, d'une survenance ou d'une réalisation par-delà une frontière entre deux juridictions

Note 1 à l'article: Ce scénario met en évidence le fait que les pays, états, provinces, régions, etc., ont des administrations différentes qui peuvent avoir des implications juridiques, organisationnelles et culturelles ainsi que des responsabilités sur la façon dont les données à caractère personnel et, notamment, les données de santé, sont gérées et partagées.

Note 2 à l'article: En ce qui concerne l'interopérabilité, l'échange transfrontalier de données constitue le cas extrême des limites organisationnelles et professionnelles les plus générales rencontrées à l'intérieur d'un pays, ce qui fait que la partie principale du présent document s'applique également aux contextes nationaux et locaux.

#### 3.7.2

**demande de soins**

demande de soins de santé

demande d'activités de prestataire de soins de santé formulée par un acteur de soins de santé

Note 1 à l'article: Une demande de soins peut être formulée par le sujet des soins, ou en son nom.

[SOURCE: ISO 13940:2015, 11.3]

#### 3.7.3

**demande de contact initial**

première demande de soins concernant un ou plusieurs problèmes de santé spécifiques devant être estimés par un prestataire de soins de santé

[SOURCE: ISO 13940:2015, 11.3.1]

## 3.8 Gestion de l'information

### 3.8.1 Concepts

#### 3.8.1.1

##### **résumé du dossier médical du patient**

résumé du dossier de santé

extrait du dossier de santé comprenant un ensemble normalisé d'informations cliniques et contextuelles (rétrospectives, concomitantes, prospectives) qui fournit un instantané dans le temps des informations de santé et des soins de santé d'un sujet de soins

Note 1 à l'article: La définition des lignes directrices de l'eHN se présente comme suit: Un résumé du dossier médical du patient est un «jeu de données identifiable regroupant des informations de santé essentielles et compréhensibles» qui est mis à disposition «au point d'intervention pour pouvoir dispenser en toute sécurité des soins au patient lors de soins imprévus [et de soins planifiés] avec un impact maximal sur les soins imprévus»; [défini à un niveau élevé comme étant:] «l'ensemble minimal d'informations nécessaires pour assurer la coordination des soins de santé et la continuité des soins».

[SOURCE: ISO/TR 12773-1:2009, 2.28, modifiée — «résumé du dossier médical du patient» ajouté comme terme préférentiel et ajout d'une Note à l'article.]

#### 3.8.1.2

##### **synthèse du dossier informatisé du patient**

extrait du dossier de santé informatisé contenant des informations de soins de santé essentielles destinées à des usages spécifiques

[SOURCE: ISO 13940:2015, 12.5.2]

#### 3.8.1.3

##### **élément du dossier de santé**

partie d'un dossier de santé identifiable à des fins de référencement et de révision

Note 1 à l'article: Le contenu d'un dossier de santé ne se limite pas à des informations électroniques, le contenu des éléments du dossier de santé peut se présenter sous d'autres formats que le format électronique.

[SOURCE: ISO 13940:2015, 12.2.3]

#### 3.8.1.4

##### **extrait du dossier de santé informatisé**

##### **extrait du DSI**

extrait du dossier de santé ne comprenant que des éléments du dossier informatisé

[SOURCE: ISO 13940:2015, 12.5.1]

#### 3.8.1.5

##### **demande d'informations de soins de santé**

demande envoyée par un acteur de soins de santé à un autre acteur de soins de santé en vue d'obtenir des informations de soins de santé spécifiques, nécessaires à la prestation de soins de santé destinée à un sujet des soins

[SOURCE: ISO 13940:2015, 12.5.5]